

REGLEMENT COMPLET
JEU L 2015-5" Rencontre exclusive avec Douglas Kennedy "

ARTICLE1 : OBJET DU CONCOURS

France Loisirs organise un jeu intitulé « Rencontre exclusive avec Douglas Kennedy» sur son site internet : <http://www.franceloisirs.com>

Ce jeu se déroulera du 13 avril 2015 00H 00 au 29 avril 2015 23 h 59.

Le principe de ce jeu est de répondre à 4 questions sur Douglas Kennedy en choisissant parmi plusieurs réponses mais dont une seule est valide.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation est sans obligation d'achat au club FRANCE LOISIRS. Elle est ouverte à tout internaute majeur ayant adhéré au Club, disposant d'une adresse électronique et d'une adresse de résidence en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exception des membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité au sein des sociétés distributrices et/ou organisatrices.

La participation est limitée à une participation par adhérent.

Un seul lot sera attribué par participant (même nom, même adresse) pendant toute la période du jeu. Le prix gagné ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni être cédé à une tierce personne et aucune contrepartie monétaire ne pourra être accordée. Toutefois, en cas d'indisponibilité du lot, FRANCE LOISIRS se réserve le droit d'offrir aux gagnants un autre lot d'une valeur équivalente.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, il suffit de :

- Se connecter au site <http://www.franceloisirs.com/page/douglas-kennedy2015> et suivre les instructions

- Répondre aux questions sur la page http://www.mobi-survey.com/surveys/franceloisirs/Concours_D_Kennedy/Ethnos.dll

- Indiquer son numéro d'adhérent et ses coordonnées

ARTICLE 4 : DETERMINATION DES GAGNANTS

Il y aura 25 gagnants tirés au sort parmi les bonnes réponses aux quatre questions le 30/04/2015 au plus tard.

ARTICLE 5 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les gagnants seront avertis par courrier électronique au plus tard le 04/05/2015. Ils devront répondre à cet email d'avertissement de gain dans les 72 heures de sa réception afin de confirmer leur participation au plateau interview. A défaut de réponse dans ce délai, les places seront remises en jeu.

France Loisirs ne sera nullement responsable si les coordonnées postales ou téléphoniques ne correspondent pas à celles des gagnants ou sont erronées. Dans ce cas, il n'appartient pas à France Loisirs de faire des recherches complémentaires afin de retrouver les gagnants indisponibles, qui dès lors ne recevront pas leur lot ni aucun dédommagement ni indemnité. En aucun cas la responsabilité de France Loisirs ne pourra être retenue en cas de problème d'acheminement des lots gagnés ou de perte de courrier postal confirmant le gain.

ARTICLE 6 : LES LOTS

Les 25 gagnants rencontreront Douglas Kennedy à Paris au cours d'un plateau interview qui se déroulera le mardi 12 mai 2015, au 123 boulevard de Grenelle 75015 Paris.

Ce lot n'a pas de valeur commerciale.

Les frais d'acheminement jusqu'au lieu de la manifestation (Paris 15^e 123 boulevard de Grenelle) ainsi que tous autres frais ou induits par cette rencontre (frais de nourriture par exemple) dépenses personnelles sont à la charge du participant. Aucune contrepartie monétaire ne pourra être accordée.

ARTICLE 7 : DROITS D'AUTEUR

En participant au jeu objet du présent règlement, les participants acceptent par avance de céder pendant une durée de 1 an à compter de la publication des résultats, gratuitement et exclusivement à France Loisirs les droits de reproduction, de représentation et de diffusion de leur image photographie ou vidéo ainsi que leurs nom et adresse (nom de ville et département), ainsi que de leur éventuel témoignage écrit ou oral sur quelque support que ce soit, notamment les catalogues papier et électronique de France Loisirs, à des fins commerciales ou informatives, sauf opposition adressée par écrit à FRANCE LOISIRS dans les 5 jours suivants la réception de son lot.

ARTICLE 8 : DEPOT DU REGLEMENT COMPLET

Le règlement complet du jeu sera déposé auprès du service juridique de France Loisirs.

Le règlement sera disponible gratuitement sur le site internet France.loisirs.com sur la page <http://www.franceloisirs.com/page/douglas-kennedy2015>

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE, ACCEPTATION ET MODIFICATIONS DU REGLEMENT

La participation à cette opération implique l'acceptation totale de ce règlement. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

France Loisirs se réserve le droit en cas de nécessité et notamment en cas de désistement de la part de l'Auteur de modifier, proroger ou annuler ce jeu sans préavis, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par FRANCE LOISIRS, dont les décisions seront sans appel.

Un joueur qui se serait créé plusieurs adresses e-mails avec la même adresse postale et le même nom sera disqualifié et ne pourra prétendre au gain qui lui aurait été attribué. Les inscriptions (adresses e-mail + coordonnées postales) incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenant au présent règlement entraînent la disqualification du joueur, l'annulation de sa (ou ses) participation(s) et de ses gains.

FRANCE LOISIRS n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante

- de problèmes de liaison téléphonique
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de force majeure

- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la société FRANCE LOISIRS, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

FRANCE LOISIRS et les participants reconnaissent une valeur probante aux données informatisées échangées entre elles. Les participants reconnaissent expressément que le rapport des connexions au site fera foi entre les parties.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Il sera fait mention sur une page du jeu de la déclaration suivante :

« Ces information sont nécessaires au traitement de votre participation et à nos relations commerciales. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données personnelles me concernant. en écrivant à l'adresse suivante : France Loisirs – Jeu L 2015-5 - Vepex 5000 – 62070 Arras Cedex 9. ».